



## Faute éliminatoire

-----  
Par sofy

Bonjour, mon fils a éteint les essuie glace plutôt que de mettre la grande vitesse. Il a eu une faute éliminatoire. Est-ce normal ? Peut-on faire appel ? Merci de vos réponses

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si votre fils confond le levier de vitesses avec la commande des essuie-glace l'inspecteur a pu le juger pas encore apte à la conduite.

Il existe une possibilité de recours gratuit, mais la faute commise montrant un défaut de maîtrise du véhicule il y a peu de chances que l'inspecteur soit dejugé :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18683]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18683 [url]

-----  
Par sofy

Merci pour votre réponse mais il n'a pas confondu le levier de vitesse avec la commande des essuie glace il les a éteint plutôt que de mettre la grande vitesse

-----  
Par Isadore

Il a donc confondu deux commandes qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre. Et le problème, c'est qu'outre son défaut de maîtrise son erreur était de nature à nuire à la visibilité. Votre fils a donc fait une erreur dangereuse, un peu comme s'il avait confondu l'accélérateur et l'embrayage.

S'il avait allumé la radio au lieu de couper les essuie-glace, la faute n'aurait sans doute pas été éliminatoire.

-----  
Par TUT03

je crois comprendre qu'il a éteint les essuie glace au lieu de les mettre (les essuie glace) en grande vitesse, il s'agit bien de la commande des essuie glace

-----  
Par sofy

Oui c'est bien ce qu'il s'est passé

-----  
Par janus2

Il a donc confondu deux commandes

Bonjour,

Bah non, il a juste relevé le commodo de commande des essuie-glaces au lieu de le baisser, c'est la même commande, il s'est juste trompé de sens.

Je suppose qu'il a immédiatement corrigé cette erreur ce qui n'a prit qu'un quart de seconde ? Sinon, si effectivement il a laissé les essuie-glaces en position arrêté et qu'il pleuvait fort, c'est bien une faute...